## TARIFICATION MENSUELLE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019 - CONTRAT Y9999-R (groupes 19520 à 19525)

	TAUX DE PRIMES MENSUELS									
RÉGIMES	INDIVIDUELLE			MONOPARENTALE			FAMILIALE			
	Primes payées par l'adhérent	Congé de primes	Primes Totales	Primes payées par l'adhérent	Congé de primes	Primes Totales	Primes payées par l'adhérent	Congé de primes	Primes Totales	
Assurance maladie - Régime de BASE (groupes 19522-19523 et 19524)										
Moins de 65 ans 65 ans ou plus Surprime pour les 65 ans ou plus <sup>(1)</sup>	95,81 \$ 4,87 \$ 359,55 \$	\$ \$ \$	95,81 \$ 4,87 \$ 359,55 \$	123,53 \$ 6,20 \$ 359,55 \$	\$ \$ \$	123,53 \$ 6,20 \$ 359,55 \$	188,59 \$ 9,27 \$ 719,10 \$	\$ \$ \$	188,59 \$ 9,27 \$ 719,10 \$	
Assurance maladie - Régime ENRICHI (groupes 19520-19521 et 19525)										
Moins de 65 ans 65 ans ou plus	206,01 \$ 44,85 \$	\$ \$	206,01 \$ 44,85 \$	267,02 \$ 58,32 \$	\$ \$	267,02 \$ 58,32 \$	413,17 \$ 87,06 \$	\$ \$	413,17 \$ 87,06 \$	
Surprime pour les 65 ans ou plus <sup>(1)</sup>	359,55 \$	\$	359,55 \$	359,55 \$	\$	359,55 \$	719,10 \$	\$	719,10 \$	
					PAR 1 000 \$ DE PROTECTION					
				HOMME			FEMME			
Assurance vie de base de l'adhérent et additionnelle du conjoint (2)				Primes payées par l'adhérent	Congé de primes	Primes Totales	Primes payées par l'adhérent	Congé de primes	Primes Totales	
Moins de 50 ans de 50 à 54 ans de 55 à 59 ans de 60 à 64 ans de 65 à 69 ans de 70 à 74 ans de 75 à 79 ans de 80 à 84 ans de 85 ans ou plus				0,12 \$ 0,23 \$ 0,38 \$ 0,62 \$ 0,95 \$ 1,48 \$ 2,34 \$ 3,77 \$ 5,73 \$	\$ \$ \$ \$ \$ \$	0,12 \$ 0,23 \$ 0,38 \$ 0,62 \$ 0,95 \$ 1,48 \$ 2,34 \$ 3,77 \$ 5,73 \$	0,07 \$ 0,13 \$ 0,24 \$ 0,38 \$ 0,58 \$ 1,00 \$ 1,68 \$ 2,87 \$ 4,87 \$		0,07 \$ 0,13 \$ 0,24 \$ 0,38 \$ 0,58 \$ 1,00 \$ 1,68 \$ 2,87 \$ 4,87 \$	
Assurance vie du conjoint et des	Primes payées par l'adhérent :			Congé de primes :			Primes totales :			

Les taux de primes n'incluent pas la taxe de 9 %.

enfants à charge

-- \$

9,20\$

Note générale : Tout changement dans le taux de primes par suite d'un changement d'âge de l'adhérent prend effet le 1er jour du mois qui coïncide avec le changement de groupe d'âge ou qui le suit.

Congé de prime en assurance maladie excluant la surprime : Aucun
Congé de prime en assurance vie : Aucun
Congé de prime en assurance vie du conjoint et des enfants à charge: Aucun

9,20\$

<sup>(1):</sup> Surprime pour les personnes de 65 ans ou plus conservant la garantie de médicaments chez SSQ plutôt qu'à la RAMQ. Pour l'adhérent qui atteint l'âge de 65 ans dans le courant de l'année, les modifications des primes et des protections se feront le 1er jour du mois qui coïncide avec son 65e anniversaire ou qui le suit.

<sup>(2):</sup> La prime d'assurance vie additionnelle du conjoint est basée sur le sexe et l'âge du conjoint.